

Séance du 15 avril 2019

L'an deux mil dix-neuf et le quinze avril 2019, à vingt heures minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel FERNANDEZ, Maire.

Date de convocation : 05/04/2019

PRESENTS : Messieurs Daniel FERNANDEZ, Georges BONNARD, Gérard BERTRAND, Gérard BLAIN, Claude LAUDET, Mesdames Marie-Hélène RAVAUTE, Isabelle MAGNAN, Nicole UGHETTO, René BORNE.

Absent : Martine MEGE (pouvoir Claude Laudet)

Madame Nicole UGHETTO a été nommée secrétaire de séance.

➤ **PLU :**

Présence de M. Pascal ALBERT de la Communauté de Communes du Diois.

La compétence planification a été transférée à la CC du Diois depuis le 28 mars 2017.

La synthèse du travail de la commune a été transmise aux conseillers municipaux.

Le conseil municipal doit donner son avis avant l'approbation du PLU par la CC du Diois.

Le conseil municipal décide d'émettre un avis positif sur le document de PLU, demande au Président de la CC du Diois de tirer le bilan de la concertation sur la base des éléments transmis par la commune et d'arrêter le PLU de la commune de Saint Nazaire le Désert.

Approuvé à l'unanimité : 9 pour – 1 abstention

➤ **Micro Crèche :**

Rencontre avec les co-présidentes Fanny Théry et Eugénie Lalloz. La crèche est ouverte depuis 2016. Elle atteint aujourd'hui ses limites de capacité d'accueil dans un espace réduit sans extérieur.

Les co-présidentes interpellent une nouvelle fois le conseil municipal devant l'urgence de la situation.

➤ **Embellissement et cadre de vie :**

La commune reçoit les encouragements du département de la Drôme suite à la visite d'accompagnement de la commission embellissement et cadre de vie.

Maison forestière :

La commune s'interroge de louer la maison forestière ou la vendre. Une estimation du bien va être demandée auprès d'agents immobiliers.

➤ **Chapelle du Petit Paris :**

L'association Philomène sollicite à nouveau la commune pour porter le projet de demande de subvention auprès du Département dans le cadre du Patrimoine Rural non protégé pour la 2^{ème} phase de travaux de réhabilitation de la chapelle St Thomas au lieu-dit Petit-Paris, propriété de la commune.

Le Conseil Municipal approuve le projet établi :

- montant H.T. (entreprise Murtin) :	31 300,00 €
- Financement département 70 % :	21 910,00 €
- Fondation du Crédit Agricole :	5 000,00 €
- SSMAD :	1 000,00 €
- Campagne de financements participatifs :	2 390,00 €
- Autofinancement de la commune :	1 000,00 €

Approuvé à l'unanimité

- Demande de Mme Lacroix pour raccorder sa maison au réseau collectif d'assainissement de la commune : accord du Conseil Municipal, tous frais à la charge du demandeur.
- Projet de zone artisanale : faire le point sur les besoins avant de procéder à une division parcellaire.
- Rapport annuel du SPANC : la Communauté de Communes a en charge le contrôle des installations d'assainissement individuel.
M. le Maire donne lecture du rapport de l'exercice 2018 pour l'ensemble du Diois.
- Poste ATSEM : une réflexion est en cours pour trouver la solution la plus adaptée aux besoins en fonction des financements possibles. La décision est reportée au prochain conseil.
- Tour de table

Fin de séance 22h30